

Terminal iWL220 de Moneris®

Base de communication sans fil

Liste de vérification pour installation





PRÊT POUR LES PAIEMENTS

Besoin d'aide?

Site web : moneris.com/soutien-iWL220

Sans frais : 1 866 319-7450

Inscrivez votre ID de commerçant Moneris ici :

Aperçu

Le terminal mobile à courte portée de Moneris vous permet de traiter des paiements à partir de pratiquement n'importe quel endroit à l'intérieur ou à proximité de votre établissement. Utilisez la présente liste de vérification lors de l'installation pour vous aider à déterminer quel serait le meilleur endroit où placer votre ou vos base(s) de communication sans fil et ainsi optimiser la zone de couverture des terminaux PDV (point de vente) de votre commerce.

AVANT de recevoir votre matériel :

1. Déterminez le nombre d'unités portatives et de bases de communication requises pour votre établissement (voir la page 2).
2. Choisissez l'emplacement optimal pour votre base de communication sans fil (voir les pages 3 et 4).
 - a. Passez en revue les points énoncés à la page 3.
 - b. Jetez un coup d'oeil aux exemples de plans présentés à la page 4 pour déterminer laquelle des configurations correspond le plus à votre établissement.
 - c. Créez un plan de votre établissement en suivant les instructions à la page 5.

LORSQUE vous recevez votre matériel :

3. Installez le matériel et procédez à la configuration. Reportez-vous à la section *Initialisez votre terminal* du **Guide de référence** de Moneris disponible à l'adresse moneris.com/soutien-iWL220.
4. Placez les bases de communication aux emplacements que vous avez choisis à l'étape 2 (ci-dessus).
5. Vérifiez la communication sans fil pour chacune des bases. Reportez-vous à la rubrique *Communication sans fil* de la section *Utiliser votre terminal* du **Guide de référence** de Moneris.
 - Si certains des emplacements choisis sont hors de la zone de couverture, relisez les pages 3 et 4 du présent guide, changez la base d'endroit et vérifiez de nouveau la portée de la base

1. Déterminez le nombre d'unités portatives et de bases de communication requises pour votre établissement

Vous devez tenir compte des facteurs suivants au moment de décider combien d'unités portatives et de bases vous souhaitez installer :

<input type="checkbox"/> Chaque base de communication peut prendre en charge jusqu'à cinq (5) unités portatives.
<input type="checkbox"/> En ce qui a trait au nombre de tables (dans les restaurants) ou de terminaux de paiement (dans les commerce de détail ou de services) de votre établissement : <ul style="list-style-type: none">▪ Prévoyez un minimum d'une (1) unité portative pour chaque lot de sept (7) tables/terminaux de paiement.
<input type="checkbox"/> Concernant la taille et la disposition de l'espace dans laquelle vous utiliserez votre solution PDV mobile : <ul style="list-style-type: none">▪ Si l'établissement compte plus d'un étage, prévoyez suffisamment de bases de communication à chaque étage pour couvrir la superficie de chaque étage.▪ Si l'établissement compte plus d'une aire de service (p. ex., restaurant et terrasse), prévoyez suffisamment de bases de communication dans chaque aire pour couvrir la superficie de l'aire de service souhaitée.▪ Pour les établissements plus vastes comptant de multiples aires de service, chaque base et ses unités portatives doivent être assignées à une aire donnée (aucun échange d'une aire à l'autre).
<input type="checkbox"/> Le nombre le plus élevé de transactions par carte de crédit et de débit effectuées pendant les heures de pointe durant la haute saison.
<input type="checkbox"/> Le nombre d'employés en service pendant les heures de pointe durant la haute saison (prévoyez un minimum d'une (1) unité portative pour chaque tranche de quatre (4) ou cinq (5) employés sur le plancher).
<input type="checkbox"/> La présence d'obstacles aux communications sans fil (consulter la liste des obstacles potentiels de la section intitulée « Éviter de placer la base près des objets suivants : » à la page 3 de la présente liste).
<input type="checkbox"/> Si vous remplacez des terminaux fixes par des unités portatives, prévoyez un minimum d'une (1) unité par terminal.

Conseils utiles

- Utilisez des autocollants ou des étiquettes de couleur pour savoir quels sont les terminaux reliés à chaque base de communication.
- Chaque terminal devrait avoir sa propre base de chargement (les bases de communication peuvent être utilisées comme bases de chargement), c.-à-d. que si vous avez 7 terminaux, vous devriez avoir 5 bases de chargement et 2 bases de communication.

2. Choisissez l'emplacement optimal pour votre base de communication sans fil :

Prenez en considération les facteurs suivants lorsque vous déterminerez l'emplacement de la ou des base(s) de communication de votre solution PDV mobile :

Assurez-vous de placer la base :

<input type="checkbox"/> sur une surface horizontale, plate et stable.
<input type="checkbox"/> au centre de la zone à couvrir, en laissant un grand espace dégagé tout autour.
<input type="checkbox"/> dans l'aire de service offrant le meilleur rayonnement pour les unités portatives qui y sont associées. Le rayonnement maximal varie selon l'environnement range : <ul style="list-style-type: none">▪ Max. à l'intérieur = 60 m (196 pi)▪ Max. à l'extérieur = 120 m (393 pi)
<input type="checkbox"/> à au moins 3 mètres (10 pieds) de tout four à micro-ondes.
<input type="checkbox"/> à au moins 2 mètres (6,5 pieds) de toute autre base de communication sans fil de Moneris.
<input type="checkbox"/> à au moins 2 mètres (6,5 pieds) de tout autre dispositif sans fil utilisant une fréquence de 2,4 GHz (p. ex., appareils Wi-Fi, routeur sans fil, base de téléphone sans fil, etc.).

La base doit être protégée contre les éléments suivants:





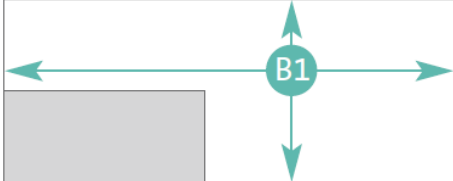
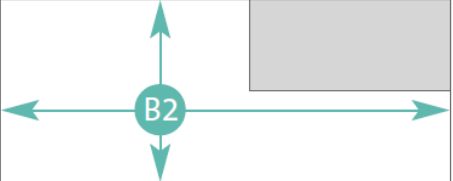

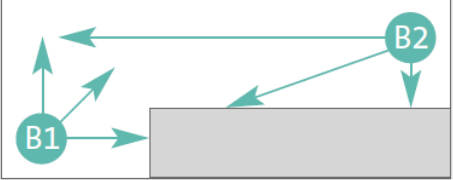
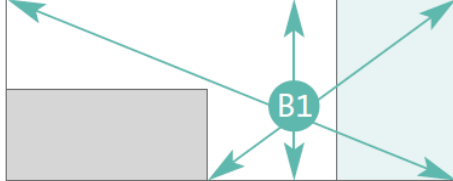
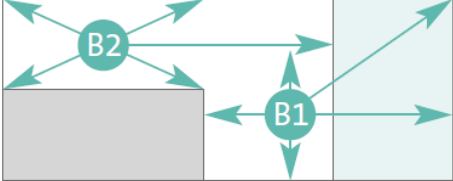
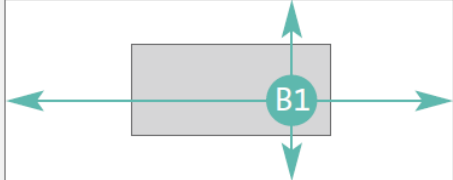

- humidité
- vibrations
- renversements de liquide (dont la pluie)
- intempéries (p. ex., pluie, vent violent)
- poussière
- températures élevées et basses
- radiations électromagnétiques (p.ex., moteurs, compresseurs, ordinateurs, émetteurs radio, etc.)

Éviter de placer la base près des objets suivants :

- écrans d'ordinateur, y compris les moniteurs à écran géant
- fours à micro-ondes
- dispositifs antivol et autres
- cages d'ascenseur
- téléphones sans fil et cellulaires
- radios de sécurité et émetteurs-récepteurs portatifs
- caisses enregistreuses
- miroirs
- écrans de téléviseur (y compris les téléviseurs à écran plat)
- mélangeurs et robots de cuisine
- climatiseurs
- ventilateurs
- grandes surfaces métalliques horizontales ou verticales (p. ex., les grands appareils, les machines)
- distributrices, les armoires en métal, les stores en métal, les comptoirs en métal, etc.)

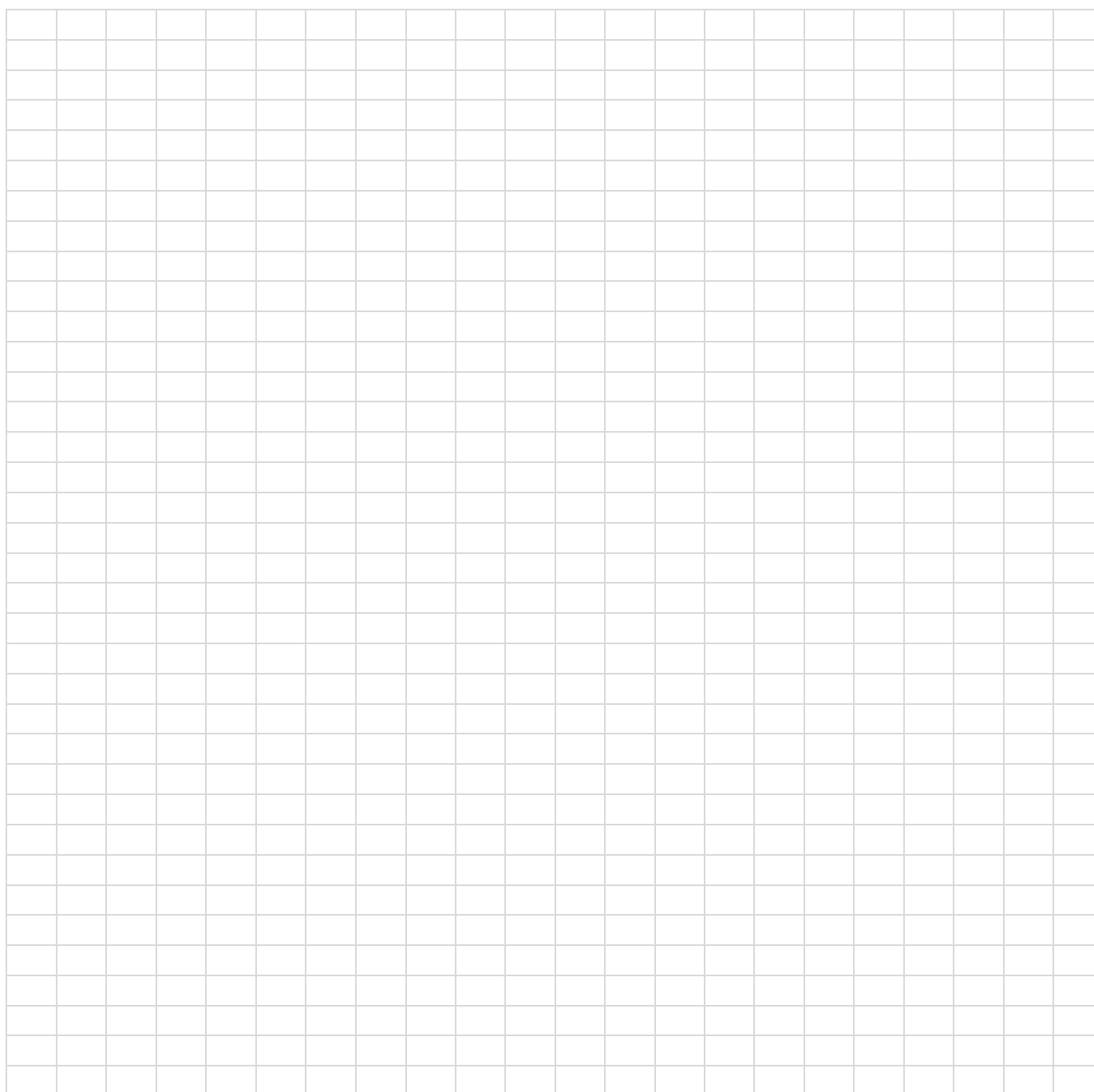
3. Exemples d'environnements de magasin et de restaurant

Prenez en considération ces exemples d'environnement (commerce de détail et restaurant) et d'emplacement suggérés pour la base ainsi que les facteurs énumérés à la page 3 de la présente liste de vérification lorsque vous déterminerez l'emplacement de la base de communication sans fil de votre solution PDV mobile.

Légende	 Base de communication (1 or 2)  Portée du rayonnement	 Cuisine ou arrière-boutique  Extérieur
Plan à paliers multiple		et 
Plan en L		ou 
Plan intérieur/extérieur		ou 
Plan avec obstruction au centre		ou 

4. Dressez un plan de votre établissement

Dans l'espace ci-dessous, dressez un plan de votre établissement. Indiquez l'emplacement de tous les éléments suivants : caisses enregistreuses, prises de courant, prises murales pour connexion Ethernet et ligne commutée, et obstacles (voir les exemples énoncés à la page 4). Gardez votre plan à portée de main au cas où vous décideriez de changer l'emplacement de vos bases de communication.



Notes

Si vous avez besoin d'aide pour utiliser votre solution de paiement, nous pouvons vous aider en tout temps.

Nous ne sommes qu'à un clic près.

- Visitez moneris.com/soutien-iWL220 pour :
 - regarder le vidéo d'*installation et de configuration du terminal iWL220*;
 - télécharger ce guide et d'autres ressources;
 - consultez l'aide en ligne relative à l'*iWL220 de Moneris en format WebHelp* pour obtenir de l'information détaillée sur toutes les options du terminal et sur la façon de les activer.
- Visitez magasin.moneris.com pour acheter vos fournitures pour point de vente et vos rouleaux de papier.
- Visitez moneris.com/ressources pour obtenir des conseils d'affaires, des nouvelles et des tendances au sujet de l'industrie du paiement, des histoires de réussite des clients, ainsi que des rapports trimestriels et des aperçus.

Vous avez besoin de nous sur place? Nous y serons.

Vous n'avez qu'à nous appeler et nous vous enverrons un technicien qui s'y connaît. Vos activités ne seront pratiquement pas interrompues pendant que notre technicien des services sur site vous assiste avec vos terminaux de paiement.

Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez?

Appelez le service à la clientèle de Moneris (ouvert en tout temps) au **1 866 319-7450**.

Un agent sera ravi de vous aider. Vous pouvez aussi nous envoyer un message sécuritaire en tout temps en ouvrant une session Marchand Direct^{MD} à l'adresse moneris.com/monmarchanddirect.



PRÊT POUR LES PAIEMENTS

^{MD} MONERIS, MONERIS PRÊT POUR LES PAIEMENTS & dessin et MARCHAND DIRECT sont des marques de commerce déposées de Corporation Solutions Moneris. Toutes les autres marques ou marques déposées appartiennent à leurs titulaires respectifs.

© 2018 Corporation Solutions Moneris, 3300, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M8X 2X2. Tous droits réservés. Le présent document ne doit pas être reproduit ni transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ni par quelque moyen, électronique ou mécanique, notamment par photocopie, sans le consentement autorisé de Corporation Solutions Moneris (« Moneris »). Le présent guide est uniquement fourni à titre informatif. Ni Moneris ni l'un des membres de son groupe ne sont responsables de tout dommage direct, indirect, accessoire, consécutif ou exemplaire découlant de l'utilisation de tout renseignement contenu dans le présent document. Ni Moneris ou l'un des membres de son groupe, ni l'un de nos ou de leurs concédants ou titulaires de licence, prestataires de services ou fournisseurs ne garantit ni ne fait de déclaration concernant l'utilisation ou les résultats découlant de l'utilisation des renseignements, du contenu et du matériel se trouvant dans le présent document en ce qui a trait à leur bien-fondé, exactitude, fiabilité ou autrement. Le traitement de vos cartes-cadeaux est régi par les modalités de votre programme de cartes-cadeaux de Moneris. Il vous incombe de suivre les procédures appropriées pour le traitement des transactions par carte en tout temps. Veuillez consulter vos manuels et votre entente relatifs au programme de cartes-cadeaux de Moneris pour en savoir plus. Le traitement de vos cartes de crédit et/ou débit est régi par les modalités de votre Entente de commerçant Moneris (l'« Entente de commerçant ») conclue avec Moneris. Il incombe au commerçant de toujours suivre la bonne procédure de transaction par carte. Pour plus de détails, reportez-vous à vos manuels à l'intention du commerçant ainsi qu'aux modalités de votre convention de commerçant. Vous pouvez télécharger gratuitement **Guide d'utilisation à l'intention du commerçant** à partir de l'adresse suivante : moneris.com/soutien.